Image not found or type unknown

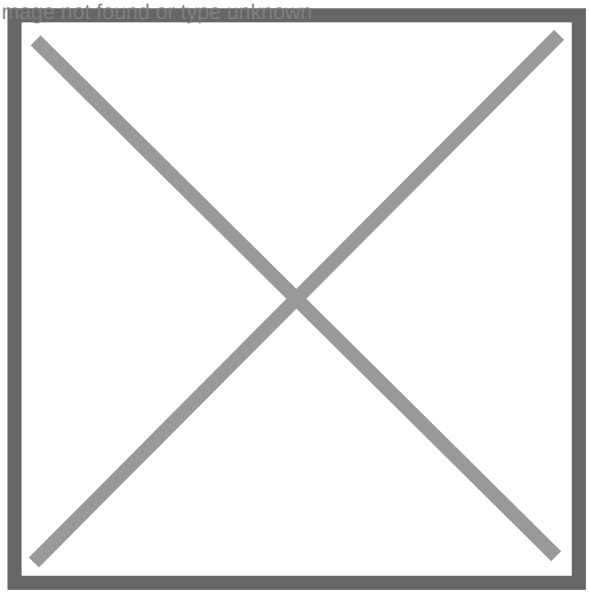

Renouvellement première carte de séjour salarié

Par **dem_001**, le **06/08/2010** à **12:21**

Bonjour,

Je suis de nationalité marocaine, ingénieur diplômé d'une école d'ingénieurs française en 2009 et voici ma situation:
J'ai été embauché par une entreprise le 1/8/2009 en CDD de 12 mois, ce qui lui a permis de me faire un changement de statut en salarié. J'ai eu ma carte temporaire salarié d'un an en janvier 2010. Mon contrat de travail devait arriver à son terme le 31 juillet 2010.

En juin 2010, après un entretien avec le responsable RH, il m'a fait savoir que les embauches en CDI étaient toujours gelés et il me proposait tout simplement un renouvellement de mon CDD de 6 mois encore (j'ai la proposition écrite), sachant que la situation n'allait pas en s'améliorant, et il m'a bien dit (oralement) que si je trouvais un CDI ailleurs je pouvais partir. Dans le même mois, j'ai trouvé un CDI dans une autre entreprise et donc j'ai rompu mon CDD après 10 mois et demi. Aujourd'hui je suis toujours en CDI.

Ma question est la suivante:
Est-ce qu'il y a un risque que mon titre de séjour ne soit pas renouveler parce que j'ai changé d'entreprise au cours de la première année? Ou ceci est seulement dans le cas d'une démission d'un CDI?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés